



PROCES-VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR DU JEUDI 19 MAI 2022 ELARGI AUX PRESIDENTS DE LA CTA ET DE LA COC EN VISIOCONFERENCE

PRESENTS : Edwige STARK - Philippe ALEXANDRINO –Anselme JAVEGNY- Vincent NANGUE -Philippe PICARD – Claude LACAILLE

ASSISTENT : Stéphane ERAPA – Jennifer MEZINO.

La séance est ouverte à 18H00 par le Président.

ORDRE DU JOUR

I.BILAN FINALES CHAMPIONNAT.....	2
II.COUBE DE L'OCEANN INDIEN	2
III.SERVICE CIVIQUE	3
IV.PONT DE L'ASCENSION	3
V.INTERLIGUES MASCULIN	3

I. BILAN FINALES CHAMPIONNAT

Le Bureau Directeur condamne les propos tenus par l'entraîneur de la cressonnière dans la presse écrite et à la télévision mettant en cause l'intégrité des élus. Le Bureau Directeur reconnaît quelques petites imperfections dans l'organisation mais a fait de son mieux afin que les acteurs soient dans les meilleures conditions. Néanmoins une discussion a eu lieu 48 heures après la finale entre le Président et l'entraîneur de la CRESSONNIERE afin d'éclaircir certaines situations.

Le Président et le Directeur tiennent à remercier les élus et le personnel qui se sont investis afin que la manifestation soit une réussite. Le Bureau Directeur tient à remercier la ville du Port et ses différents services ainsi que le club du PORT HB pour leur disponibilité et leur savoir-faire.

II. COUPE DE L'OCEANN INDIEN

La CCOI aura lieu du 27 juin au 03 juillet 2022. A ce jour :

- Deux équipes de Madagascar en féminine
- Deux équipes de Madagascar en masculin
- Deux équipes de Mayotte en Masculin
- Une équipe de Mayotte en Masculin
- Une équipe de Maurice en Masculin
- Deux équipes de la Réunion en Féminine
- Deux équipes de la Réunion en Masculin

Participent à la compétition. Les équipes seront logées dans l'ouest de l'île. Les matchs se joueront au Gymnase Plateau Cailloux et Vue Belle.

Un comité d'organisation sera mis en place avec des commissions (transport, hébergement, sportif, restauration, arbitrage, communication). Deux rendez-vous sont à programmer très rapidement avec la ville de SAINT PAUL et des sociétés de Transports.

III. SERVICE CIVIQUE

Une visio avec la Fédération a eu cette semaine pour les services civiques. Ils débiteront à compter du 1^{er} septembre 2022. Madame MEZINO en charge du dossier reviendra vers les clubs très prochainement.

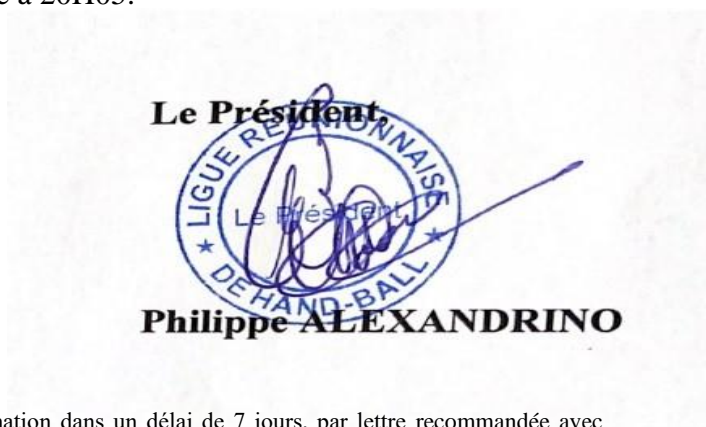
IV. PONT DE L'ASCENSION

Le Directeur demande au bureau directeur la possibilité de faire le pont le vendredi 27 mai 2022 pour l'ensemble du personnel. A l'unanimité sa demande est validée.

V. INTERLIGUES MASCULIN

Le Bureau Directeur tient à féliciter le staff et les joueurs des interligues masculins pour leur prestation et leur titre de Vice-Champions de France acquis à SAINT DIE LES VOSGES au mois de mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.



Toute contestation de décision doit faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 7 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de la Commission Réclamations et Litiges (article 6 : règlement d'examen des réclamations et litiges).